CODE DE BONNE CONDUITE

VALABLE À PARTIR DU 1° JUILLET 2022

VBCA400040 REV. 0 | MARKO DENADIC | 1 JUILLET 2022

CODE DE BONNE CONDUITE

Chers employés,

Je suis fier de notre personnel dans le monde entier. Il est à l'origine de la réussite de Burckhardt Compression en tant qu'entreprise internationale. Ensemble, nous partageons des valeurs communes : nous nous engageons à mener nos affaires de manière éthique, légale et environnementalement et socialement responsable.

Ce code de bonne conduite contient des normes et des principes décrivant la manière dont les employés interagissent entre eux, avec nos parties prenantes, avec nos partenaires et avec l'environnement dans le cadre de nos activités. Associé à nos valeurs et à notre comportement, le code de bonne conduite définit et affecte nos décisions et nos actions dans notre travail quotidien. Nos valeurs, notre comportement et notre code de bonne conduite constituent le socle et le guide de notre approche et de l'intégrité de Burckhardt Compression.

J'encourage chaque employé à s'engager dans une culture du respect, d'ouverture et de confiance mutuelle. Je suis persuadé que le comportement responsable de chaque membre du personnel de Burckhardt Compression contribuera à la pérennité du succès de notre entreprise.

Merci de votre soutien.

Fabrice Billard
CEO

QUELLES SONT NOS OBLIGATIONS ?

Nous respectons toutes les lois et réglementations

Nous reconnaissons toutes les lois, directives et normes locales, nationales et internationales et nous les respec-tons pleinement. Tous les employés sont par ailleurs personnellement tenus de respecter les directives internes.

Nous protégeons l'intégrité et la réputation de Burckhardt Compression et de nos partenaires

Aucun employé n'est autorisé à agir d'une manière qui pourrait compromettre la confiance que nos partenaires commerciaux ou le grand public témoignent à notre entreprise. Dans le cadre de notre réflexion et de notre action, la prospérité à long terme de l'entreprise prime nos intérêts personnels. Nous évitons les situations dans lesquelles se développe un conflit entre nos intérêts personnels et ceux de l'entreprise.

Nous encourageons la satisfaction du personnel et de bonnes conditions de travail

Nous cherchons à maximiser le niveau de satisfaction de notre personnel. Nous estimons que seuls des employés heureux feront des clients satisfaits. Nous nous engageons à effectuer régulièrement des enquêtes auprès de nos employés et à comparer les résultats à ceux obtenus par d'autres entreprises. Nous proposons des modèles de travail flexibles et à temps partiel à notre personnel. Les heures de travail sont conformes à la législation et à la réglementation en vigueur.

Nous versons à notre personnel des rémunérations conformes aux pratiques en vigueur sur le marché du travail. Pour le garantir, nous comparons systématiquement les tâches et les qualifications de tous nos employés à des références internes et externes. Les employés participent au résultat financier de l'entreprise par le biais de primes adéquates. Nous garantissons l'égalité des opportunités pour tout notre personnel. Nous encourageons par ailleurs le développement personnel et professionnel de nos employés.

Nous prenons la santé et la sécurité au sérieux

Tous les employés sont responsables de leur propre santé et de leur propre sécurité ainsi que de celles de leurs collègues. Toutes les entreprises du groupe Burckhardt Compression sont tenues de prendre les précautions appropriées dans leur domaine d'activité en fonction des risques particuliers encourus. Nous respectons pleinement toutes les lois pertinentes et toutes les normes de sécurité en vigueur et nous menons des audits de sécurité au travail afin de procéder à des améliorations continues. Burckhardt Compression applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la consommation de stupéfiants et de l'abus d'alcool pendant les heures de travail.

Nous attachons une grande importance à la prévention et à l'éducation. Nous mettons à la disposition de notre personnel des lieux de travail et un environnement de travail qui favorisent le bien-être mental et physique de nos employés. En cas de maladie, d'accident, de situations difficiles ou de détresse sociale, nous soutenons nos employés du mieux possible et nous les mettons en relation avec des spécialistes externes au besoin.

Nous ne tolérons pas la discrimination

Aucun de nos employés ne saurait être victime de discrimination de la part de l'entreprise ou d'autres employés, sous quelque forme que ce soit, en raison de leur sexe, de leur âge, de leur confession, de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur statut conjugal, de leurs opinions politiques, de leur état de santé ou d'autres caractéristiques personnelles. Nos employés sont libres de s'affilier à un syndicat. Nous sommes conscients de notre responsabilité visant à soutenir les individus atteints d'un handicap physique ou mental, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur en partenariat avec des tiers.

Le harcèlement sexuel et toute autre forme de harcèlement sont prohibés dans notre entreprise. Nous encourageons nos employés à signaler tout incident, qu'ils soient victimes ou témoins.

Nous respectons les droits de l'homme

Nous admettons que nous sommes tenus de respecter les droits de l'homme reconnus à l'échelon international. Burckhardt Compression cherche à éviter toute complicité dans des violations de droits de l'homme. Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos parte-

nariats. Burckhardt Compression exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes par le biais du code de bonne conduite des partenaires commerciaux.

Nous n'acceptons ni le favoritisme ni la corruption

Quel que soit le montant, les employés ne sont pas autorisés à faire ou à accepter des dons d'argent. Les employés s'interdisent de se livrer à tout acte de corruption de quelque forme qu'il soit. Cette interdiction s'applique également aux cadeaux non monétaires dont la valeur dépasse le seuil raisonnable et habituel dans le pays en question. Nous respectons strictement les règles locales en matière de notes de frais engagés dans le cadre de notre activité.

Aucun individu, aucune organisation et aucune entreprise ne doit tirer parti de sa relation avec des employés individuels de Burckhardt Compression. Il convient d'éviter tout conflit d'intérêts depuis le début.

Nous ne fournissons aucune assistance financière à des organisations politiques ou à des individus engagés en politique ou qui souhaitent se porter candidats à des fonctions électives. Nous ne tolérons pas la corruption active ou passive.

Nous respectons les règles de la concurrence libre et équitable

Nous nous engageons à faire prévaloir une concurrence équitable dans le cadre de laquelle la collusion sur les prix, les cartels et d'autres activités faussant la concurrence n'ont pas leur place. Nos employés n'ont pas le droit de conclure des accords ou des contrats illicites ou douteux sur le plan de l'éthique. Ils doivent respecter l'intégralité de la législation et de la réglementation antitrust. Compte tenu de la complexité de ces questions, des experts doivent être consultés en cas de doute. Tous les employés s'engagent à se livrer à des pratiques commerciales saines.

Nous préservons notre propriété et nos secrets

Nous faisons preuve d'une extrême diligence vis-à-vis de nos équipements, de nos ressources et de nos informations vitales. Les secrets commerciaux et vitaux ne doivent pas être divulgués à des tiers à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise sans autorisation. Il convient en particulier de protéger les connaissances techniques ou commerciales, les dessins, les renseignements de clients et d'autres informations et documents sensibles contre toute perte ou contre tout accès par des personnes non autorisées.

Lorsqu'ils utilisent des technologies de l'information telles que les e-mails ou Internet, tous les employés doivent respecter les règles en vigueur afin d'empêcher que des informations ne soient accidentellement perdues ou communiquées à des tiers.

Tous les employés sont tenus de respecter pleinement nos règles internes qui gouvernent les délits d'initiés. Les employés et les membres de leur famille vivant dans le même foyer n'ont pas le droit de tirer parti d'informations confidentielles et non publiques dans le but de négocier des actions de Burckhardt Compression Holding.

Nous nous engageons en faveur du développement durable

Notre entreprise est consciente de sa responsabilité environnementale qui s'engage à utiliser de manière diligente et avec considération l'énergie et les ressources naturelles. Grâce à notre clairvoyance, nous contribuons à minimiser la consommation d'énergie, d'eau et de produits chimiques de tous types et à traiter le problème des émissions. Nous nous efforçons d'améliorer continuellement les performances environnementales de nos produits et de nos services et de garantir un approvisionnement prudent et conforme en matières premières frappées par des embargos ou des restrictions. Nous formons et sensibilisons nos employés et encourageons nos clients et nos fournisseurs à se comporter de manière respectueuse de l'environnement. Nous ne cautionnons pas la recherche irresponsable du profit et la réduction effrénée des coûts au détriment de l'environnement et de l'homme. Au contraire, nous tentons de garantir le développement durable en créant un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

COMMENT GARANTIR QUE NOS EMPLOYÉS RESPECTENT NOTRE CODE DE BONNE CONDUITE ?

Implémentation et surveillance

Tous les employés du groupe Burckhardt Compression s'engagent au respect des principes du code de bonne conduite Burckhardt Compression comme condition de leur emploi. Les cadres sont par ailleurs tenus d'informer et de former les membres de leur équipe en conséquence. Toute violation de ces principes fera l'objet d'une enquête et des mesures appropriées comprenant le licenciement immédiat et, le cas échéant, des poursuites pénales seront prises.

Une surveillance régulière est indispensable dans une entreprise opérant à l'international afin de garantir que ses procédures et ses directives sont respectées et d'offrir le soutien nécessaire à ses employés.

Les employés qui apprennent l'existence d'une violation de ce code de bonne conduite ou de tout autre principe ou directive d'éthique sont encouragés et enjoints à procéder à un signalement par le biais de notre canal ordinaire de plainte (hiérarchie, RH locales, service juridique) ou de recourir a minima à l'outil de reporting Burckhardt Com-pression Speak Up. Le système de plainte Speak Up s'appuie sur un outil externe indépendant et les signalements peuvent être déposés anonymement. Burckhardt Compression ne saurait accepter la moindre discrimination ou le moindre acte de représailles vis-à-vis d'individus qui signaleraient de bonne foi leurs préoccupations relevant de la conformité.

Les plaintes peuvent être déposées en ligne ou par téléphone sur le canal de signalement Speak Up. De tels signalements seront traités dans la plus stricte confidentialité et ne sauraient être détournés pour des poursuites ou des licenciements. Des renseignements complémentaires concernant la conception et le fonctionnement du canal de signalement sont disponibles sur https://www.burckhardtcompression.com/speak-up.

Burckhardt Compression Holding AG
CH-8404 Winterthur, Switzerland
Tel. +41 52 262 55 00
Fax +41 52 262 00 51
info@burckhardtcompression.com
www.burckhardtcompression.com